



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DU MOIS DE MARS 2024

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
BSR	: Bureau Spécial de Recherche
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FAB	: Forces Armées du Burundi
FE	: Femme
FI	: Fille
FBU	: Franc Burundais
G	: Garçon
H	: Homme
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de Mars 2024. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population sont :

- 1- Des abus des Imbonerakures qui tuent des personnes paisibles et sans défenses, volent des biens et font des menaces et intimidations à l'endroit des personnes qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD, ...
- 2- Des arrestations arbitraires et menaces de mort à l'endroit des militants du parti CNL dans plusieurs localités du pays.
- 3- Des grenades retrouvées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie
- 4- Des détonements de grenades en commune Kigamba, province Cankuzo
- 5- Des coups de feu entendus en commune Gihanga, province Bubanza
- 6- De la chasse aux soi-disant « faiseurs de pluies » en commune Gisagara, province Cankuzo
- 7- Interdiction de la tenue de la réunion du parti UPRONA en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Le domaine politique a été surtout caractérisé par la chasse, l'arrestation et l'incarcération des membres du parti CNL et le refus de la tenue de la réunion des membres du parti UPRONA en commune Nyanza-Lac en province Makamba.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d'exécution extrajudiciaire ainsi des cas de jugement de flagrance.

Dans le domaine social, la carence du carburant fait beaucoup de conséquences sur l'économie du pays.

En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Ces personnes tuées restent dominées par des cadavres retrouvés et sans identification des auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont mis en exergue.

Quatrièmement, notre rapport évoque les cas de torture, de traitement inhumains, cruels et dégradants qui ont été identifiés au cours du mois concerné par ledit rapport.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de Mars 2024 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans égale. En conclusion, nous proposerons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés ci-haut sont détaillés dans cette partie :

1- Six grenades retrouvées en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 4 mars 2024 vers 10 heures, au marché de Ruvumera, zone Buyenzi, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, 6 grenades ont été retrouvées dans une cabine de la REGIDESO où se trouve un transformateur électrique alimentant le marché de Buyenzi communément appelé Ruvumera. Selon des témoins, 2 de ces grenades étaient piégées alors que 4 autres non piégées étaient éparpillées dans cette cabine proche du poste de police qui assure la sécurité de ce marché. Vers 14 heures, des militaires spécialisés pour déminer et exploser les engins non explosés sont arrivés sur les lieux et se sont introduits dans cette cabine pour déjouer ces pièges et ont réussi sans aucun dégât. Suite à cette situation, les membres du comité de sécurité de ce marché ont été conduits au BSR pour un interrogatoire tandis que les policiers qui assuraient la sécurité ont été changés avant d'être conduits dans une destination inconnue avec le commissaire du marché de Ruvumera.

2- Détonement de grenades en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 7 mars 2024, le matin, sur la colline Rujungu, à la frontière Burundo-tanzanienne, zone Gitanga, commune Kigamba, province Cankuzo, Boniface Banyiyezako, Gouverneur de la province Cankuzo accompagné de son conseiller juridique, de l'administrateur communal de Kigamba et le commissaire communal de la police, se sont rendus sur cette colline pour s'entretenir avec la population de cette localité sur les stratégies de renforcement de la sécurité et d'enquêter sur les auteurs qui lancent des grenades dans la même localité. Selon des sources sur place, du 3 au 6 mars 2024, deux détonations de grenades ont été entendues par la population. Les 2 grenades n'ont fait aucun dégât et les auteurs sont restés inconnus.

3- Des coups de feu entendus en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 10 mars 2024 dans la soirée, sur la 1^{ère} transversale, colline Kagwema, commune Gihanga, province Bubanza, des coups de feu ont été entendus. Selon des sources sur place, 3 policiers qui sont Alexis Vyamungu, Ildephonse Nibitanga et Landry Irakoze ont été arrêtés par leurs collègues en possession de marchandises frauduleuses Dans un véhicule. Ces policiers en provenance de la RDC faisaient la fraude des marchandises et ont été arrêtés en possession des pagnes et des liqueurs. Ils ont été arrêtés après plusieurs tirs à l'arme automatique avec leurs collègues sur la RN5 Bujumbura-Rugombo. Ils ont refusé de s'arrêter à la barrière de Nyamitanga et leur véhicule a foncé en direction de la Mairie de Bujumbura. Les policiers qui étaient sur cette barrières ont ouverts le feu sur ce véhicule et une poursuite de ces fugitifs a été engagée et ils ont fini par s'arrêter à la 1^{ère} transversale de la colline Kagwema. Ces policiers fraudeurs ont été conduits au commissariat provincial de la police à Cibitoke où ils été placés en garde à vue. Les marchandises saisies qui étaient dans cette fraude sont : 6 pagnes, 12 bouteilles de la fiole, 24 bouteilles de champagnes veuve Clicquot, 6 bouteilles de Glenmon Rangle, 24 bouteilles de champagne Moët, Chandon Impérial, 24 bouteilles de Glenfiddich, 5 fromages et 1 ordinateur portable de marque DELL.

4- Cinq tonnes de vivres saisis en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 11 mars 2024, dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la colline Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, des militaires en patrouilles ont saisi des denrées alimentaires constitués de : 3 tonnes de la farine de maïs, 1 tonne de haricot et 1 tonne de riz. Ces militaires ont arrêté 5 personnes qui transportaient ces vivres pour le ravitaillement des rebelles parlant la langue kinyarwanda se trouvant dans la réserve naturelle de la Kibira. Les personnes arrêtées sont : Thaddée Niyonzima, le dénommé Nduwayo (tous Imbonerakure de la colline Gafumbegeti), japhet Mpawenayo et Jacques Nkurunziza (tous commerçants de la colline Kabere, au chef-lieu de la commune Mabayi et membres du parti CNDD-FDD ainsi que le dénommé Maniragaba, Imbonerakure de la colline Muhungu, zone Butahana. Ils ont été transportés et placés en garde à vue dans le cachot du SNR à Cibitoke.

5- Chasse aux soi-disant « faiseurs de pluies » en commune Gisagara, province Cankuzo

Durant la nuit du 21 mars 2024, sur la sous-colline Kavumu, colline Muganza, commune Gisagara, province Cankuzo, 3 personnes dont Cyrille Rugo, Pascal Murenda et le dénommé Kororo, ont été frappés par des Imbonerakure ; les accusant d'être responsable du tarissement de la pluie. Selon des sources sur place, les victimes ont porté plainte auprès de Boniface Banyiyezako, Gouverneur de la province Cankuzo, en date du 22 mars 2024. Selon les mêmes sources, après avoir téléphoné le Gouverneur, il leur a conseillé de retourné chez eux et s'adresser à leur administrateur communal, Gratien Nitunga. Les victimes avaient des traces des coups de bâton sur les bras et le dos mais elles n'ont pas voulu dénoncer les Imbonerakure, présumés auteurs, par peur des vendettas.

II.2. Du contexte politique

1- Interdiction de la tenue de la réunion du parti UPRONA en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 10 mars 2024, une réunion organisée par le parti UPRONA sur la colline Buheka, zone Kazirabageni, commune Nyanza-Lac, province Makamba a été interdite. Selon des militants de ce parti, la tenue de cette réunion a été interdite par le chef de colline Buheka, Celestin Bukuru au moment où la réunion allait commencer. Ce chef de colline a dit que l'administration communale n'était pas informée de la tenue de cette réunion. Pourtant, les lettres d'information sur la tenue de cette réunion avaient été déposées, en date du 4 mars 2024, au niveau provincial, communal jusqu'au niveau de la colline. Marie Goreth Irankunda, administrateur de la commune Nyanza-Lac a refusé de répondre lorsqu'elle a été contactée par téléphone par les responsables de ce parti qui étaient sur le lieu où devait se tenir ladite réunion.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de Mars 2024, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans cette partie, le rapport met aussi en quarantaine les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, d'exécution extrajudiciaire ainsi que les dossiers de flagrance qui ont été jugés ici et là dans les TGI.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de Mars 2024. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 2 mars 2024, tout près de la permanence nationale du parti CNL sis à Mutanga nord, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, Claude Potipoti alias Mwarabu et Paul Miburo, veilleurs et tous membres du parti CNL ont été arrêtés par le commissaire municipal, le colonel de police Ildephonse Bivahagumye alias Swepa. Selon des membres de ce parti qui étaient sur place, les 2 personnes étaient toutes près de la permanence et le colonel Ildephonse les a trouvés sur le lieu et les a embarqués dans son double cabine et les a conduits au cachot de la BSR. Ils ont été libérés dans le matin du 3 mars 2024 suite à l'absence d'accusation.

2- Un ex-FAB en retraite arrêté en commune Buyengero, province Rumonge

En date du 9 mars 2024 vers 8 heures, sur la colline Mujigo, commune Buyengero, province Rumonge, Gordien Nkurunziza, ex-FAB en retraite, a été arrêté par le commissaire communal de police à Buyengero, le prénommé Albert. Selon des sources sur place, depuis son arrivée à domicile pour son congé, il était sous surveillance par le responsable des Imbonerakure de la colline Mujigo, Alexis Nimpagariste accompagné par d'autres Imbonerakure. Selon des sources sur place, Alexis a mobilisé des Imbonerakure qui ont encerclé le domicile de Gordien, toute la nuit, avant d'appeler les policiers pour l'arrêter. Gordien a été conduit au commissariat communal de police à Buyengero, puis transféré, le même jour, au cachot du commissariat provincial de police à Rumonge. Ces Imbonerakure l'ont accusé de participer aux mouvements armés.

3- Quarante-deux membres du parti CNL arrêtés en plein congrès de ce parti en province Ngozi

En date du 10 mars 2024, trois membres du parti CNL en commune Kayanza dont Cyriaque Hasabumutima, président de la Ligue des jeunes en commune Kayanza, Agnès Nibirantije, présidente de la ligue des femmes en cette même commune et Goreth Nyandwi, présidente de la ligue des femmes en zone Kayanza ont été arrêtées dans la ville de Ngozi, devant l'hôtel Oasis où le congrès des membres du parti CNL avait eu lieu. Selon Venant Barutwanayo, Secrétaire communal du parti CNL en commune Kayanza, ces personnes ont été arrêtées par des policiers et des Imbonerakure non identifiés et conduites dans un endroit inconnu. Crescent Bivugire, un autre membre du parti CNL en commune Kayanza, a été arrêté le même jour vers 12 heures, dans la ville de Kayanza et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza. Mais, il a été relaxé vers 14 heures. Selon des sources à Kayanza, 36 autres membres du parti CNL aile d'Agathon Rwaswa qui se rendaient dans ce congrès à Ngozi ont été arrêtés à Ngozi même et conduits, dans un bus Coaster, dans le cachot du commissariat de police à Kayanza. Le même jour vers le soir, 2 autres membres du parti CNL, Aimable Nkunzumwami, président de la ligue des jeunes au niveau national et Honorable Donathile ont été arrêtés à Kayanza par Pascal Nshimirimana, commissaire provincial de police à Kayanza et placés en garde à vue au cachot du commissariat de police à Kayanza.

4- Une personne arrêtée en commune et province Mwaro

En date du 10 mars 2024 vers 11 heures, Stève Butungane âgé de 20 ans, résidant sur la colline et commune Gisozi, a été arrêté par Méroé Ntunzwenimana, responsable provincial du SNR à Mwaro. Selon des sources sur place, il était venu au marché pour se détendre et il a été arrêté parce qu'il portait un T-Shirt sur lequel était écrit FPR. Les mêmes sources ont indiqué que Stève s'était rendu au Rwanda, il y a 2 ans, pour rendre visite à son frère aîné qui y vit. Il est revenu avec ce T-Shirt. Depuis son arrestation, il a été incarcéré au cachot du commissariat de police pour une enquête sur l'origine de cet habit.

5- Une personne arrêtée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 22 mars 2024, au quartier Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Emmanuel Niyongabo, représentant des propriétaires des parcelles du quartier Gasenyi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale, où a été érigée la présidence de la République du Burundi, a été arrêté par des agents du SNR dirigés par Eliphase Niyongabo, responsable du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon nos sources, Emmanuel a d'abord été conduit chez Eliphase au quartier Gihosha et a été contraint de donner tous les dossiers des propriétaires des parcelles à Gasenyi. Il a donné ces dossiers et a été, par après, conduit au cachot du SNR sis en zone Rohero, tout près de la Cathédrale Régina Mundi. Les habitants de Gasenyi ont qualifié ces agissements d'intimidations et n'ont cessé de demander la libération de leur représentant car ils de » mandent aux autorités de trouvent une solution aux problèmes fonciers se trouvant à Gasenyi.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Une femme membre du parti CNL enlevée en commune et province Ngozi

En date du 10 mars 2024 vers 10 heures, Agnès Nibirantije, enseignante à l'ECOFO Ruhande, commune et province Kayanza et chef de la ligue des femmes du parti CNL en province Kayanza a été arrêtée par la police à l'hôtel Oasis et conduite au cachot du commissariat provincial de police à Ngozi avec d'autres membres du parti CNL d'Agathon Rwasa. Selon Benoît Barutwanayo, Secrétaire du parti CNL en commune Kayanza et Ildephonse Ngaruko, secrétaire provincial de ce parti, Espérance Kayitesi, OPJ à Ngozi l'a retirée du cachot du commissariat de police à Ngozi et l'a conduite dans un lieu inconnu, vers 17 heures du même jour. Agnès Nibirantije est restée introuvable par sa famille. Elle a été finalement été retrouvée incarcérée au cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la Cathédrale Régina Mundi et a été libérée après quelques jours.

2- Une femme membre du partie CNL enlevée en commune et province Muyinga

En date du 13 mars 2024, sur la colline Mugano, commune et province Muyinga, Jacqueline Uwizeyimana alias Hafsa, représentante du parti CNL dans la nouvelle province de Buhumuza, originaire de Mukoni, commune et province Muyinga a été enlevée par le responsable du SNR en province Muyinga, Félix Havyarimana, et conduite au bureau du SNR à Muyinga. Selon des sources sur place, Jacqueline a été ensuite embarquée, dans le véhicule de marque Toyota, type Hilux, plaque E 0535 A, du responsable du SNR à Muyinga et conduite vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, Jacqueline rentrait de son service à l'ECOFO Rubenga, commune Giteranyi où elle preste comme enseignante. Elle a finalement été retrouvée incarcérée au cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la Cathédrale Régina Mundi et a été libérée quelques jours après.

3- Un membre du parti UPRONA enlevé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 17 mars 2024 vers 23 heures, sur la colline et zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, Melchior Ndikumana, membre du parti UPRONA, enseignant à l'ECOFO Ndava, a été enlevé à son domicile, par des militaires du 221^{ème} bataillon d'infanterie du poste militaire de Ndava. Melchior a été tabassé par ces militaires avant d'être embarqué dans un véhicule double cabine vers une destination inconnue.

4- Un médecin enlevé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 20 mars 2024 vers 12 heures, sur l'avenue de l'Université, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, Dr Patrick Bitangumutwenzi, médecin spécialiste en pédiatrie et exerçant à l'hôpital « Maison médicale » de Bwiza a été arrêté par 3 personnes en tenue policière et armées de fusils qui étaient à bord d'une camionnette de marque Toyota, type Hilux avec le numéro d'immatriculation D3980A avec des vitres teintées. Selon des sources sur place, Dr Patrick était dans son taxi et a été bloqué par cette camionnette, puis a été arrêté et conduit vers une destination inconnue.

II.3.3. Exécutions extrajudiciaires

1- Exécution extrajudiciaire de Thierry Ndayikeza en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 19 mars 2024 vers 22 heures, sur la colline Gitora, zone Mugerera, commune Bugendana, province Gitega, Thierry Ndayikeza âgé de 24 ans a été fusillé par les policiers de la position Mugerera dans un endroit communément appelé « Lourde de Mugerera ». Selon Léonidas Baravuga, père du défunt, Thierry était avec son petit frère Eric Baravuga et leur ami prénommé Gildas. Ils étaient en train de chercher des amis pouvant les aider dans le transport des pierres pour la construction de la fondation de la maison de Thierry. Arrivés près de la position des policiers, ces 3 garçons ont croisé les policiers et ces derniers leur ont exigé de coucher par terre sans explication aucune. Ces jeunes ont commencé à se présenter et ont expliqué d'où ils venaient mais en vain. Ces policiers ont commencé à les tabasser. Eric et Gildas ont préféré s'échapper tandis que Thierry est resté couché par terre. Ces policiers ont tiré beaucoup de coups de fusils mais les 2 fugitifs n'ont pas été atteints. Ces policiers ont alors tiré sur Thierry Ndayikeza au niveau du ventre et il a rendu l'âme sur le champ. Selon toujours le père du défunt, Béatrice Bukuru et Eric Bigirimana, respectivement administrateur de la commune Bugendana et commissaire communal de police sont arrivés sur le lieu du drame vers 3 heures du matin et ont transporté le cadavre vers le CDS Mugerera. Le lendemain, vers 10 heures, ces 2 autorités sont revenues à Bugendana pour chercher l'OPJ Jean de Dieu Ntakarutimana et lui ont demandé d'aller faire le constat. L'OPJ a interrogé Eric et Gildas pour s'enquérir du détail de ce qui s'est passé. Selon eux, ces policiers étaient en état d'ébriété et c'est pourquoi ils n'ont pas voulu les écouter. L'interrogatoire a eu lieu en présence de l'administrateur communal, du commissaire communal, des parents de la victime et de la population environnante. Après l'interrogatoire, le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital régional de Gitega. Dans son rapport, l'OPJ a conclu en disant que les policiers caporal Fleury Dukeze, sergent Fabien Bigirimuremyi et caporal Thierry Nduwimana sont tombés dans une embuscade des jeunes non identifiés et se sont confrontés ; ce qui a poussé les policiers à tirer plusieurs coups de feu pour leur faire peur. Ainsi, une balle perdue a atteint Thierry qui est mort sur le champ. L'enterrement du défunt a eu lieu en date du 21 mars 2024 au cimetière de Mugerera et c'est la commune Bugendana qui a supporté les frais y relatif.

II.3.4. Autres faits judiciaires

1- Procès de flagrance en province Cibitoke

En date du 21 mars 2024, le TGI Cibitoke a siégé dans une audience de flagrance et a prononcé une peine à perpétuité à l'endroit de Jules Nkundimana et Théophile Nimpaye, tous Imbonerakure et accusés d'avoir préparé et délibérément tué Emelyne Nishimwe, âgée de 17 ans, en date du 17 mars 2024 et son corps sans vie a été retrouvé, le lendemain, sur la colline Nyamyeha, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, les juges du TGI ont également exigé une indemnité à la famille éprouvée de 20.000.000 FBU. Les mêmes sources ont indiqué que Jonas Iradukunda, Bosco Nduwimana et le prénommé Théogène ont été acquittés.

2- Procès de flagrance en province Kayanza

En date du 29 mars 2024, dans un procès de flagrance, le TGI de Kayanza a prononcé contre 3 hommes, Léonard Ndayiragije âgé de 52 ans, Enock Imananimwe âgé de 40 ans et Egide Minani âgé de 38 ans, tous de la colline Kaserege, commune Muruta, province Kayanza, une peine d'emprisonnement à perpétuité, un dédommagement moral de 15.000.000 FBU qui sera donné à la famille de la défunte et l'interdiction des droits civils et civiques. Selon des sources sur place, Léonard Ndayiragije avait pris fuite, le 24 mars 2024, après avoir assassiné Dative Manirumva et a été arrêté 2 jours après, en province Ngozi. Ces 3 hommes ont été accusés de meurtre prémédité de Dative Manirumva de la colline Kaserege et dont le corps a été retrouvé dans une latrine de Léonard Ndayiragije en date du 26 mars 2024.

Bref et sans être exhaustif, au moins 45 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4 autres ont été enlevées et/ou portées disparues et 1 cas d'exécution extrajudiciaire au cours du mois de Mars 2024.

II.4. DU CONTEXTE SOCIAL

Au cours de ce mois de Mars 2024, la carence du carburant a continué comme au cours des mois précédents. Ainsi cette pénurie ajoute le drame au drame en ce qui concerne la chute de l'économie du pays.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de Mars 2024, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, tout au long de ce mois, des vies humaines ont disparu sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des crimes afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Voici le déroulement de certains faits pour les cas identifiés :

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Bukemba, province Rutana

En date du 1^{er} mars 2024 vers 11 heures, sur la colline Bugiga, zone Butare, commune Bukemba, province Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié et en étant de décomposition a été repêché dans les eaux de la rivière Musasa, à quelques mètres des plantations rizicoles se trouvant dans la localité. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures au niveau de la tête et au niveau de l'organe sexuel. Il était vêtu d'une chemise rouge de longue manche mais était déshabillé au niveau de la partie inférieure et les organes génitaux étaient gonflés. Ce corps a été repêché par des volontaires de la Croix Rouge Rutana. Le cadavre a été enterré, le même jour, par la population, au bord de ladite rivière, sur l'ordre de Françoise Twagirayezu, administrateur de la commune Bukemba. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs et la victime.

2- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bukirasazi, province Gitega

En date du 2 mars 2024, vers 14 heures, sur la colline Rukoki, commune Bukirasazi, province Gitega, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé derrière la maison d'Emelyne Niyonsenga, âgée de 25 ans, cultivatrice. Selon des sources sur place, Emelyne venait de mettre au monde et avait essayé d'enterrer son bébé derrière sa maison. Selon les mêmes sources, Emelyne a soupçonné que ses voisins auraient vu ce qu'elle faisait et a tenté de fuir. Elle a été attrapée après 1 heure, par ses voisins et ils ont appelé Serges Manirakiza, OPJ, pour faire des enquêtes. Pendant l'interrogatoire, Emelyne a dit que c'est Tharcisse Nshimirimana, son concubin, âgé de 45 ans, voisin et père de 5 enfants qui l'a aidée à commettre ce crime pour cacher leurs relations extraconjugales. Tharcisse Nshimirimana a donc été arrêté et les 2 présumés auteurs ont été transférés à la prison de Gitega. L'enterrement du corps de ce bébé a eu lieu, le lendemain, sur l'ordre de l'OPJ et Eric Niyimurikira, Administrateur de la commune Bukirasazi.

3- Un membre de la milice Imbonerakure tué et un autre blessé en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 2 mars 2024 vers 21 heures, sur la 1^{ère} transversale, colline Gihungwe, commune Gihanga, province Bubanza, le surnomé Njonjori a été fusillé par un militaire du poste du Gihungwe en état d'ébriété et a blessé Pascal Mbonimpa, tous Imbonerakure. Selon des sources sur place, Njonjori est mort sur les champs. Selon les mêmes sources, ce militaire se trouvait dans un bistrot et les gens se trouvant dans ce bistrot, après avoir constaté son état d'ébriété ont pris son arme et l'ont amenée chez le chef de poste. Très fâché, ledit militaire est allé récupérer son arme et est revenu dans le bistrot où il a commencé à tirer dans toutes les directions pour se venger. Njonjori a été atteint par plusieurs balles au niveau de la tête et est mort sur place. Le militaire a été arrêté par ses collègues et conduit en mairie de Bujumbura. Léopold Ndayisaba, administrateur de la commune Gihanga et le chef des opérations militaires dans cette commune ont tranquilisé la population en faisant savoir que les enquêtes ont déjà démarré pour un procès équitable en l'endroit du militaire qui a délibérément ouvert le feu sur des citoyens paisibles.

4- Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 3 mars 2024, le matin, sur la colline Munyika 2, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'Amissi Ndabacekure, âgé de 30 ans, a été retrouvé non loin du bureau de la commune Rugombo. Selon des sources sur place, Amissi était un cabrioleur reconnu dans la localité et a été lynché au moment où il tentait de voler des objets ménagers sur cette colline de Munyika 2. Selon Gilbert Manirakiza, Administrateur de la commune Rugombo, 4 personnes à savoir Jonathan Dusengimana, membre de la milice Imbonerakure, Jacques Mukeshimana, Etienne Ntiserurwa et Emmanuel Bigirimana, ont été arrêtées par des policiers et placées en garde à vue au cachot de la commune Rugombo pour des raisons d'enquête. Le corps sans vie a été conduits à la morgue de l'hôpital Cibitoke en attendant l'organisation de son enterrement par les membres de sa famille.

5- Deux personnes tuées en commune Gatara, province Kayanza

En date du 5 mars 2024, le matin, sur la colline Mbirizi, commune Gatara, province Cibitoke, deux hommes présumés voleurs ont été tués. Selon des sources sur place, Salvator Yambwa, âgé de 25 ans, de la composante sociale Twa et Pascal Niyonkuru, âgé de 28 ans, ont volé 150 Kg de graines de maïs chez Spéciose Manirambona, dans la nuit du 4 mars 2024. Spéciose a informé Jean Marie Niyonzima, chef de colline Mbirizi en collaboration avec les jeunes de la milice Imbonerakure dont le prénomné Eric alias vétérinaire, le prénomné Evariste alias Musenyeri et le prénomné Pascal alias Lisuba. Ces derniers ont fait une fouille et perquisition, dans nuit du 5 mars 2024 vers 2 heures du matin, chez un commerçant prénomné Elysée. Ce dernier a avoué avoir acheté des graines de maïs de ces voleurs. Selon les mêmes sources, vers 4 heures du matin, ces Imbonerakure ont attaqué le domicile des présumés voleurs et ceux-ci ont pris le large. Ils ont été attrapés à la rivière Kinyangona. Le corps sans vie de Yambwa a été retrouvé

par des passants, le matin du 5 mars 2024 vers 9 heures au bord de la rivière Kinyangona et celui de Pascal n'a pas été retrouvé. Le procureur de la République en province Kayanza, Isaac Ningabira a ordonné l'enterrement immédiat dans l'une des propriétés foncières de la famille de Yambwa.

6- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 5 mars 2024, le matin, sur la colline Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvée pendu sur une branche d'arbre. Selon des sources sur place, la victime vivait seule dans une maison de fortune.

7- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 6 au 7 mars 2024, sur la colline Rugeregere, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été tuée et décapitée. Selon des sources sur place, le crime serait lié à la sorcellerie.

8- Un membre du parti CNL tué en commune Giharo, province Rutana

En date du 8 mars 2024 vers 23 heures, sur la colline, zone, commune Giharo, province Rutana, Steven Ndayizeye âgé de 28 ans, membre du parti CNL, a été tué par le surnommé Jocker âgé de 22 ans, membre du parti CNDD-FDD au moment où la victime assistait à un match de football. Selon des sources sur place, la cause de cette tuerie était des querelles simples sur la question de parier sur l'équipe qui gagnerait le match. Les querelles ont persisté et les 2 parieurs sont sortis de la salle pour se battre à l'extérieur. Selon les mêmes sources, Jocker a donné à Steven un coup de pied aux organes génitaux et il est mort sur le champ. Après ce forfait, Jocker s'est faufilé dans la foule et a directement pris le large.

9- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 9 mars 2024, vers 16 heures, sur la rivière Ndurumu, au niveau de la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par un pêcheur. Selon des sources sur place, le chef de la colline Gashanga en compagnie d'un OPJ se sont rendus sur les lieux pour faire le constat. Selon les mêmes sources, le corps sans vie ne présentait aucun signe de violence. Le cadavre a été directement conduit à la morgue de l'hôpital Buhiga.

10- Un corps sans vie retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 11 mars 2024 vers 10 heures, au quartier Nyabugete, zone Ruziba, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'Emmanuel Ndagijimana, taximan de voiture a été retrouvé tout près du cimetière de Ruziba, sur la RN3, par des piétons et des conducteurs de taxi-vélos. Selon Ferdinand Nyabugete, chef de ce quartier, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement. Selon ledit administratif, ce corps avait été jeté dans un fossé dans lequel on avait récemment déterré un cadavre car on est en train de déplacer tous les corps qui étaient enterrés à 9 mètres de la RN3 pour sa réhabilitation. Vers 15 heures, la Croix Rouge a enterré ce corps au même cimetière sur l'ordre du chef de quartier Nyabugete et sans aucune enquête pour identifier la victime et les circonstances de la mort.

11- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

En date du 11 mars 2024, sur la colline Musave, commune et province Kayanza, un corps sans vie de Jacques Ririmunda alias Tayari, originaire de la colline Buyumpu, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza a été retrouvé décapité non loin de l'hôpital Kayanza. Selon des sources sur place, Jacques Ririmunda avait été arrêté par des policiers du poste de police de Rugazi, en date du 10 mars

2024, sur l'ordre du chef de la colline Buvumo, Emmanuel Nduwimana. Selon les mêmes sources, cet administratif accusait Jacques de s'être rendu dans une localité dénommée Katunda, au Rwanda, non loin de la frontière burundo-rwandaise pour s'approvisionner en vivre. Après son arrestation Jacques a été conduit au cachot du SNR à Kayanza. La famille de la victime et ses proches réclament des enquêtes pour l'identification des auteurs afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

12- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

Dans la nuit du 12 au 13 mars 2024, sur la colline Vyerwa, commune et province Ngozi, un homme non identifié a été tué par un policier de garde à une Brasserie locale à Vyerwa. Selon des sources sur place, deux hommes se sont introduits à la Brasserie. Ils ont commencé à viser des lampes à l'aide des jets de pierre pour les casser. Un policier de garde a tiré sur eux. L'un des deux hommes a été atteint. Il est mort sur le champ.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune Ruhororo, province Ngozi

En date du 13 mars 2024, le matin, sur la colline Mubanga en commune Ruhororo, province Ngozi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert décapité. Selon une source, le défunt était soupçonné de pratiquer la sorcellerie. Deux fils de la victime ont été arrêtés par la police dans le cadre d'une enquête.

14- Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 13 mars 2024 vers 7 heures, dans la localité de Kabingo, colline Musongati, commune Kiganda, province Muramvya, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé dans un champ de patates douces appartenant à Melchior Nikoyagize. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures au niveau du cou. Ce corps sans vie a été retrouvé par des écoliers de l'ECOFU Musongati qui ont directement alerté les passants. Ces derniers ont, à leur tour, informé Armand Niyonizigiye, chef de colline Musongati et ce dernier a contacté l'administrateur communal par téléphone pour lui annoncer cette découverte macabre. Les mêmes sources ont indiqué que l'administrateur de Kiganda, Omer Ndiokubwayo a ordonné l'enterrement immédiat de ce cadavre sans faire des enquêtes pour identifier le cadavre et les circonstances de la mort.

15- Une fille tuée en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 18 mars 2024, le matin, sur la colline Nyamyeha, commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie d'Emelyne Nishimwe, âgée de 17 ans, a été retrouvé à moins de 500 mètres de l'hôtel du Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca. Selon des sources sur place, Emelyne a été décapitée à l'aide d'une machette par son fiancé, Jules Nkundimana en complicité avec Théophile Nimpaye, tous Imbonerakure et cela, dans la nuit du 17 mars 2024. Selon Christian Nkurikiye, administrateur de la commune Bukinanyana, Emelyne a été tuée après avoir été violée. Selon le même administratif, Jules Ndikumana, Théophile Nimpaye, Jonas Irankunda, Bosco Nduwimana et le prénommé Théogène, tous Imbonerakure, ont été arrêtés et placés en garde à vue au cachot du poste de police de Bukinanyana pour des raisons d'enquête.

16- Un Imbonerakure tué en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 18 mars 2024 vers 8 heures, sur la colline Murengeza, commune Mpanda, province Bubanza, un corps sans vie de Claude Nahayo, membre de la milice Imbonerakure a été retrouvé dans un champ de riz. Selon Nadine Nibitanga, administrateur de la commune Mpanda, 6 Imbonerakure ont été arrêtés pour des raisons d'enquête parce que la victime était avec eux en date du 17 mars 2024 soir et ils étaient en

train de partager de la bière dans un bar situé sur la colline Murengeza. Le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Mpanda.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 20 mars 2024 vers 8 heures, sur la colline Burarana, commune et province Bururi, un corps sans vie d'Elvis Nshimirimana âgé de 20 ans, célibataire, cultivateur, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde à une hauteur de 20 mètres. Selon des sources sur place, Elvis avait quitté son domicile vers 20 heures de la veille et le lendemain matin, son corps a été retrouvé sur cet arbre. Selon Abel Ndayishimiye, OPJ du commissariat communal de Bururi, la victime s'est suicidée. La famille et les proches de la victime ont réfuté cette affirmation mais ils ont indiqué que la victime n'avait de conflit avec aucune personne.

18- Deux corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 18 mars 2024, le matin, sur la colline Ruhagarika, commune Buganda, province Cibitoke, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts non loin de la rivière Rusizi.

19- Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 20 mars 2024 vers 9 heures, au quartier Ruziba, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Nestor Ntawunkiza, membre du parti CNDD-FDD, conducteur de taxi-voiture, natif de la commune Mutambu, province Bujumbura rurale, résidant au quartier Ruziba, a été retrouvé dans la toilette appartenant à Jean Marie Niyonzima, lui- aussi membre du parti CNDD-FDD, résidant également au quartier Ruziba. Selon des sources sur place, le corps sans vie avait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources Nestor Ntawunkiza avait été porté disparu depuis le 14 mars 2024. Les mêmes sources ont indiqué que Nestor était parti au service comme d'habitude et avait informé son épouse qu'il allait passer au quartier Rohero pour déposer son dossier de demande d'emploi dans une agence de transport appelée « Chrono ». Les mêmes sources ont ajouté qu'à partir de 11 heures, son téléphone portable sonnait mais aucune personne ne décrochait et a fini par être éteinte. Selon les mêmes sources, Gilbert Mujuwimana, Tharcisse Mbasabimana et Jean Marie Niyonzima, tous Imbonerakure, natifs du quartier Ruziba, ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Le corps sans vie a été enterré par sa famille sans aucune enquête pour identifier les auteurs et les punir conformément à la loi.

20- Deux corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 24 mars 2024, le matin, sur les collines Kiruhura, zone Ndora et Bumba, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, 2 corps sans vie non identifiés, l'un d'une femme et l'autre, d'un homme ont été retrouvés. Selon Christian Nkurikiye, administrateur de la commune Bukinanyana, le corps sans vie d'une femme avait des blessures sur tout le corps et a été vue à la rizière de la forêt de la Kibira et le corps décapité d'un homme a été retrouvé près de la rivière Rwegura. Selon ce même administratif, ces 2 personnes ont été tuées ailleurs et leurs corps ont été transportés pour être jetés à ces endroits afin de fausser les enquêtes. Ces corps des victimes ont été enterrés sur les lieux de leur découverte par des Imbonerakure et sur l'ordre de l'administrateur communal de Bukinanyana.

21- Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega

En date du 26 mars 2024 vers 7 heures, sur la colline Kaguhu, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, un corps sans vie d'Apollinaire Nduwimana âgé de 45 ans, ex-enseignant à l'ECOFO Giterama, DCE Bugendana, il y a 3 mois, a été retrouvé dans une latrine de l'église adventiste se trouvant au bord

de la route Kibimba-Bugendana. Selon des sources sur place, Apollinaire la soirée dans l'un des bistrot se trouvant à Kibimba dans la localité appelée Kwibubu, à 200 mètres du palais du Président de la République, Evariste Ndayishimiye. Vers 20 heures, Apollinaire a quitté ce bistrot en prenant le chemin passant tout près du palais présidentiel. Les passants ont vu une veste et une chemise à côté d'une latrine se trouvant derrière l'église adventiste construite sur la route Kibimba-Bugendana, à 1,5 Km du palais. En approchant ladite toilette, ils ont vu beaucoup de sang et un corps dans la toilette. Selon les mêmes sources, la prénommée Pascasie, chef de colline a été alertée et les voisins ainsi que la police de Kibimba et sont venus pour retirer le cadavre de la toilette et l'ont transporté à l'hôpital de Kibimba. Le corps du défunt avait beaucoup de blessures sur le visage et sur le dos et le tibia de la jambe droite avait été enlevé. Le cadavre a été enterré par sa famille en date du 30 mars 2024 au cimetière de Murayi.

22- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Muruta, province Kayanza

En date du 26 mars 2024, sur la colline Kaserege, commune Muruta, province Kayanza, un corps sans vie décapité de Dative Manirumva âgée de 41 ans, cultivatrice, veuve et mère de 4 enfants, a été retrouvée dans une latrine de Léonard Ndayiragije alias Gapfizi, membre du parti CNDD-FDD et chef de la sous-colline Gakenke de la même colline. Selon des sources sur place, Dative était enceinte, engrossée par Léonard alors qu'il a une femme légale. Selon les mêmes sources, Léonard avait demandé à Dative d'avorter mais elle avait refusé la proposition. En date du 24 mars 2024, Dative et Léonard avaient passé la journée en train de partager un verre de bière dans un bar du centre Mpinga, de la colline Kibingo, zone Murima, commune Kayanza. Les enfants de Dative ont attendu qu'elle rentre mais en vain. Ils ont alors alerté Dismas Nibaruta, chef de colline. Dismas, en compagnie du comité mixte de sécurité ont mené des enquêtes sur la Disparition de Dative et son corps a été retrouvé grâce aux traces de sang qui se trouvaient vers une latrine de Léonard. Le présumé auteur avait déjà pris le large. Pour des raisons d'enquête, plusieurs personnes ont été arrêtées dont Léonard Ndayiragije âgé de 52 ans, Enock Imananimwe âgé de 40 ans et Egide Minani âgé de 38 ans. Léonard Ndayiragije a été arrêté 2 jours après, en province Ngozi. Selon des sources sur place, les prévenus dont Egide Minani et Enock Ninimahazwe, le beau-frère de la défunte ont plaidé non coupable mais Léonard Ndayiragije a plaidé coupable en disant qu'il a tué Dative parce qu'il l'avait engrossé et a évité des conflits dans la famille.

23- Un corps sans vie retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 28 mars 2024, le matin, , sur la colline Butwe, zone Ngoro, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie de Cassien Bacamurwanko, âgé de 65 ans, veilleur, a été retrouvé au centre de négoce de Butwe. Selon des sources sur place, Cassien était veilleur de l'une des boutiques se trouvant dans ce centre de négoce. Il a été étranglé par des personnes non identifiées qui ont, par après, volé quelques articles dans ladite boutique. Pascal Bamporubusa et Anthère Nibizi, eux-aussi, veilleur dans ce centre de négoce, ont été arrêtés puis placés en garde à vue au cachot du commissariat de la police à Kayanza pour des raisons d'enquête.

24- Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 30 mars 2024 vers 16 heures, sur la 7^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des pêcheurs qui se rendaient à leurs activités de pêche, dans un champ de manioc, à moins de 500 mètres de la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, le corps présentait plusieurs plaies. De plus, les jambes et les bras de la victime étaient ligotés à l'aide d'une corde jusqu'au niveau du cou. Pamphile Kantabazi, l'administrateur de la commune Buganda s'est rendu sur les lieux du drame et a directement donné l'ordre à la population d'enterrer le cadavre sur le même lieu et sans aucune enquête pour identifier la victime et les circonstances de l'assassinat.

25- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 31 mars 2024, à la 11^{ème} avenue n°52, au quartier Teza, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Jean Marie Vianney Manariyo âgé de 28 ans, originaire de la province Muramvya, a été retrouvé pendu dans une chambre de l'hôtel Ineza Lodge. Selon des sources sur place, le travailleur qui devait faire la propreté a attendu que le client libère la chambre mais en vain. Il a alors décidé d'ouvrir la chambre à l'aide d'une autre clé et a vu Jean Marie Vianney pendu à l'une des planches qui constituent la charpente.

Bref et sans être exhaustif, au moins 29 personnes ont été tuées et 15 autres ont été blessées au cours du mois de Mars 2024

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	1	1	0	0	2	1	0	0	0	0	3	2
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	3	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	8	0
Gitega	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	3	0
Karuzi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Kayanza	0	0	0	0	3	1	0	0	1	0	4	1
Kirundo	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Makamba	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muramvya	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	0
Rumonge	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	4
Rutana	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Totaux	1	1	2	0	9	16	0	0	17	0	29	17

IV. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les auteurs des VSBG a été promulguée depuis 2016. Dès lors, les activités de prévention ont démarré et se font encore ici et là dans notre pays. Mais, les cas de victimes ne cessent d'être enregistrés. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cet état des choses, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés.

Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, 16 cas de victimes de VSBG ont été identifiés par nos observateurs des droits humains.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 5 mars 2024 vers 19 heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, N.M. âgée de 15 ans, élève en classe de 5^{ème} année à l'ECOFO Mpehe, commune et province Muramvya, a été violée par Cassien Ntakirutimana âgé de 33 ans, veilleur de nuit chez Gaspard Nzosaba, militaire en pension, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, N.M. est passée à côté de la boutique veillée par Cassien et ce dernier l'a appelée et l'a menacée de la poignarder s'elle n'acceptait pas de coucher avec lui. Selon les mêmes sources, la fille est arrivée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère tout ce qui venait de se passer. La mère a appelé au secours les voisins et ces derniers ont ligoté le présumé auteur avant de le conduire au poste de police de Muramvya. La victime a directement été conduite à l'hôpital de Muramvya. Le lendemain, Cassien a avoué les faits devant l'OPJ Fabien Nimpagaritse ; disant qu'il a couché avec la fille après consentement. Le présumé auteur a été placé en garde à vue au cachot de la police de Muramvya en attendant la suite du dossier judiciaire.

2- Une fille violée en commune et province Rumonge

Dans la nuit du 8 mars 2024, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, A.N. âgée de 24 ans a été violée par son beau-frère, Jean Bosco Bigirimana âgée de 28 ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de son grand-frère pour commettre le forfait après intimidation de la victime. Cette dernière a été conduite au centre Humura puis transférée à l'hôpital Rumonge. Le présumé auteur a, quant à lui, été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge pour des raisons d'enquête.

3- Une fille violée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 8 mars 2024 vers 22 heures, sur la sous colline Rwimvubu, colline Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, S.N. âgée de 17 ans, travailleuse du cabaret, a été violée par Jean Marie Habimana, âgé de 34 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a enfermée dans le bistrot et l'a violée. Selon les mêmes sources, Prosper Rudatinya, son voisin a volé au secours après avoir entendu des cris de détresse de la victime mais Habimana a refusé d'ouvrir la porte. Finalement, il a ouvert et s'est justifié en disant qu'il faisait le contrôle et a été arrêté et a été conduit à la station de police de la commune Ntega. Le rapport médical a prouvé que S.N. a été violée. Elle a été conduite au CDS Mugendo où elle a bénéficié d'une assistance médicale.

4- Une fille violée en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 9 mars 2024 vers 19 heures, sur la colline Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge, K.M. âgée de 6 ans a été violée par Kelly Niyogushima, âgé de 27 ans, élève au Lycée Rutongo. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand les parents avaient envoyé l'enfants pour chercher les crédits de recharge téléphonique. Le présumé auteur a violé l'enfant dans sa boutique et il l'a donné l'ordre de ne rien dire à qui que ce soit. Sa maman a remarqué que sa fille a un problème dans sa démarche et l'a conduite à l'hôpital de Kabezi en province de Bujumbura rural, en date du 11 mars 2024. Le présumé auteur a directement pris le large.

5- Une fille violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 10 mars 2024 vers 18 heures, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, D.N. âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Buhoro en classe de 5^{ème} année a été violée par Jean Marie Nzeyimana alias Mishoro, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNL. Selon des sources sur place, D.N. venait de la source fontaine pour puiser de l'eau quand elle a rencontré quand elle a rencontré le présumé auteur et ce dernier l'a intimidé à l'aide d'une machette, l'a retirée du chemin et l'a violée. En date du 11 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité quand il était en train de fuir vers la commune Giteranyi. Au cours de l'interrogatoire, le présumé auteur a avoué l'acte tout en indiquant qu'il était en état d'ivresse. La victime a bénéficié d'une assistance médicale à l'hôpital de Mukenke tandis que le présumé auteur a, en date du 15 mars 2024, été arrêté et conduit au cachot de la PJ Kirundo.

6- Une fille violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 12 mars 2024 vers 18 heures, sur la colline Bubaji, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Abel Niyonzima âgé de 58 ans, veilleur à l'ECOFO Bubaji, membre du parti CNDD-FDD a violé C.K. âgée de 8 ans, élève à l'ECOFO Bubaji. Selon nos sources, l'enfants était en train de ramasser du bois de chauffage dans le champ de caféiers situé près de l'école quand le veilleur l'a violée. La victime a bénéficié des soins de santé au CDS Matara et le présumé auteur a, en date du 13 mars 2024, été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba pour des enquêtes.

7- Une fille violée en commune Gihanga, province Bubanza

Depuis le 13 mars 2024, en commune Gihanga, province Bubanza, Yvette Igiraneza âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Mudubugu en classe de 8^{ème} année, a été violée par un jeune coiffeur de plus de 18 ans prénommé Claude. Selon les sources sur place, le présumé violeur aurait d'abord déplacé la victime vers une destination inconnue où ils vivaient ensemble. C'est par après que la famille de la victime a été mise au courant du lieu de résidence du couple. Le présumé violeur a été vite arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de la police de Bubanza pour des raisons d'enquête.

8- Une femme blessée par son époux en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 16 mars 2024 vers 17 heures, sur la colline Kiziba, commune Vumbi, province Kirundo, Sophie Murerangondo âgée de 32 ans, cultivatrice, membre du parti CNDD-FDD a été blessée par son époux Jean Baptiste Nduwayo. Selon des sources sur place, des querelles ont surgi entre Jean Baptiste et sa femme et cette dernière a pris fuite et son mari l'a poursuivie. Selon les mêmes sources, il l'a attrapée et l'a blessée au niveau des épaules avec une machette. Les mêmes sources ont indiqué que la victime a été

évacuée à l'hôpital Vumbi pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur a directement pris le large. La police a indiqué avoir commencé les recherches du présumé auteur.

9- Une femme tuée par son époux en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 16 mars 2024 vers 11 heures, sur la colline Kibungo, commune Kigamba, province Cankuzo, Fébronie Mukeshimana, âgée de 35 ans, a été tuée à l'aide d'une machette par Félix Nduwimana, son ex-mari. Selon des sources sur place, ce dernier avait quitté son foyer en laissant sa femme et leurs 5 enfants pour chercher du travail en Tanzanie. Pour nourrir ses enfants, Fébronie a noué des relations amoureuses avec un ouvrier de son patron et est tombée enceinte de cet ouvrier. Selon les mêmes sources, Fébronie était dans un champ de haricot en train de travailler quand son ex-époux est arrivé et lui a infligé plusieurs coups de machette jusqu'à mourir. Le présumé auteur a été arrêté par la police. En date du 17 mars 2024, le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. La dépouille mortelle de la femme assassinée a été conduite à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. Le procès en flagrance était programmé pour le 20 mars 2024 au TGI Cankuzo.

10- Une femme blessée en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 16 mars 2024 vers 19 heures, sur la colline Kiziba, commune Vumbi, province Kirundo, Sophie Murerangondo, mère de 3 enfants, membre du parti CNDD-FDD, a été blessée, à coups de machette, par son époux, Jean Nduwayo, lui-aussi, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la cause a été le refus de la vente de toute la récolte de maïs. Selon les mêmes sources, des malentendus entre ce couple sont la source de cette tentative d'assassinat. Les mêmes sources ont indiqué qu'après le forfait, le présumé auteur a directement pris le large.

11- Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 17 mars 2024, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, A.N.I. âgée de 3 ans et 6 mois, a été violée par 2 autres enfants Egide Bitangimana âgé de 10 ans et et Joël Irumva âgé de 5 ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre Humura, puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins médicaux.

12- Une fille violée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 17 mars 2024 vers 19 heures, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-Lac, province Makamba, C.N. âgée de 4 ans a été violée par Jean de Dieu Mugisha, âgé de 15 ans, voisin, originaire de la colline Gitaba, commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu dans le domicile des parents de la victime. Le présumé auteur avait quitté la famille pour aller chercher de l'emploi au centre urbain de la commune Nyanza-Lac. L'expertise médicale a confirmé le viol. Le présumé auteur a été arrêté et placé en garde à vue au cachot du parquet de Makamba.

13- Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 18 mars 2024, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, I.N. âgée de 14 ans, a été violée par Emmanuel Niyomwungere, âgé de 21 ans, agriculteur. Selon des sources sur place, Emmanuel a rencontré I.N. dans le champ de riz qu'elle gardait et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Magara puis au Centre Humura de Rumonge pour bénéficier des soins de santé. Le présumé auteur, quant à lui, a été arrêté, le lendemain, et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

14- Une femme violée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 18 mars 2024 vers 12 heures, V.M. de la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, a été violée au CDS des Franciscains de Kayongozi par le surnommé Yambayamba, congolais, opérateur de l'échographie. Selon des sources sur place, la victime est sortie de la chambre de consultation en pleurant avec son sous vêtement dans ses mains. Après ce viol, les collègues du présumé auteur ont contacté la police proche du CDS et a arrêté le présumé auteur. Il a directement été conduit au cachot du poste de police de Kayongozi en attendant la suite du dossier.

15- Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 25 mars 2024 vers 23 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, Léonidas Hakizimana âgé de 58 ans a été attrapé par la police avec G.N. âgée de 15 ans. Selon des sources sur place, les 2 étaient endormis à l'usine de café de Munkaze, à côté des machines. G.N. a indiqué à la police qu'elle est avec Hakizimana depuis une semaine, qu'elle a quitté la famille et qu'elle dort n'importe où. Selon les mêmes sources, la police a téléphoné la femme de Léonidas qui était sur la colline Muhweza, commune Kayanza qui a indiqué que son mari a fui parce qu'il est recherché sur accusation de trafic d'êtres humains. La police a alors conduit les 2 personnes au commissariat de la police à Kayanza. Pendant l'interrogatoire, G.N. a avoué qu'elle a été abusée sexuellement à plusieurs reprises par Léonidas car il lui avait promis un travail à Bujumbura.

IV. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

IV.1. Tableau de la situation carcérale au 29 Mars 2024

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	271	72	2	178	19								2	135,50%
Bururi	250	542	339	35	154	14							1	3	216,80%
Gitega	400	1632	639	76	829	88							7	11	408,00%
Mpimba	800	4936	3357	265	1260	54							17	18	617,00%
Muramvya	100	928	349	16	524	39							6	3	928,00%
Muyinga	300	645	125	8	463	49							6	1	215,00%
Ngozi (F)	250	209		67		117		6		19			10	9	83,60%
Ngozi (H)	400	1811	654		1157										452,75%
Rumonge	800	1422	596	22	756	48							3	2	177,75%
Rutana	350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Ruyigi	300	861	305	28	485	43							10	4	287,00%
CMCL Ruyigi	72	67					9		58						93,06%
CMCL Rumonge	72	81					27		54						112,50%
TOTAUX	4 294	13405	6436	519	5806	471	36	6	112	19	-	-	60	53	312,18%
			6436+519=6955		5806+471=6277		36+6=42		112+19=131				60+53=113		

La population pénitentiaire est de 13 405 détenus + 113 nourrissons = 13 518

Le total des prévenus est de 6 955 adultes + 42 mineurs = 6 997

Le total des condamnés est de 6 277 adultes + 131 mineurs = 6 408

IV.2. La campagne de mise en liberté des prisonniers concernés par la grâce présidentielle

En date du 19 Février 2024, à la prison de Rutana, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye a fait un lancement de la campagne de mise en liberté des prisonniers. Selon des sources sur place, 558 détenus dont 194 prévenus pour des infractions mineures et 364 condamnés ayant déjà purgé le quart de leurs peines ont été libérés par la grâce présidentielle. Au 29 mars 2024, il n'y avait pas un seul détenu dans cette prison. L'APRODH espère que ce processus de libération des détenus concernés par la grâce présidentielle prononcée le 31 décembre 2023, dans son discours à la nation, puisse se poursuivre dans d'autres prisons comme promis par le chef de l'Etat pour le bénéfice des prisonniers et du pays entier.

IV.3. Analyse critique de la situation carcérale

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de Mars 2024 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, même si la prison de Rutana n'avait, au 29 mars 2024, aucun seul détenu, les autres prisons, pour la plupart d'entre elles, souffrent d'une surpopulation alarmante et a même augmenté d'une façon vertigineuse.

Alors que la capacité d'accueil est restée de 4.294 personnes, 6 maisons carcérales se démarquent avec une surpopulation sans égale avec des taux d'occupation très inquiétantes. Il s'agit de: Muramvya (928,00%), Mpimba (617,00%), Ngozi Hommes (452,75%), Gitega (408,00%). Seul 3 maison de détention ont des taux d'occupation qui sont en dessous de 100%. Il s'agit de : Rutana avec 0,00%, Ngozi Femmes avec 83,60% et CMCL Ruyigi avec 93,06%.

Cela laisse constater que la surpopulation dans les maisons carcérales au Burundi et la promiscuité qui en découle restent une triste réalité dans notre pays.

V. CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que les violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement ne prend pas des mesures pour juguler ce problème. Certains efforts de procès de flagrance à l'endroit des présumés auteurs des meurtres s'observent dans certains TGI du pays mais un pari reste à gagner pour mettre les auteurs des violations des droits humains hors d'état de nuire. C'est ainsi qu'ils s'observent beaucoup de violations des droits humains : des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier. Ainsi, au moins 29 personnes ont été tuées, 45 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues, 1 personne a été victime d'exécution extrajudiciaire et 16 personnes ont été victimes des VSBG.

En ce qui concerne la situation carcérale, nous saluons la mise en application de la grâce présidentielle qui a commencé au cours de ce mois de Février 2024. Mais, nous constatons que les autres prisons n'ont pas encore été concernées par la mise en application de cette mesure qui aiderait les prisonniers à respirer.

Il est donc évident que l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi reste un objectif à atteindre pour le gouvernement du Burundi. C'est pourquoi, tant que les choses restent comme telle, l'APRODH ne se lassera point pour lancer des cris d'alarme. Ainsi, les recommandations restent les mêmes et sont les suivantes:

• *Au gouvernement du Burundi*

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ De continuer les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation qui mine ces milieux et qui constitue une violation des droits des prisonniers.

• *Aux PTF*

- ✓ De renforcer le soutien du Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités en particulier celles liées au maintien de la paix et la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

• *A la population*

- ✓ de rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.
- ✓ de suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains.